



Affaire suivie par

Juliette DARLU
Coordinatrice
Juliette.darlu@pebreizh.fr
07 82 07 71 71

Madame Françoise GATEL

Ministre déléguée auprès de la Ministre du
Partenariat avec les Territoires et de la
Décentralisation, chargée de la Ruralité, du
Commerce et de l'Artisanat
1 bis rue des Saussaies
75008 Paris

Date : 09/10/2024

Objet : Demande de soutien pour l'obtention de fonds supplémentaires post tempête auprès du FACE

Madame la Ministre,

Nous souhaitons par la présente vous alerter sur le besoin urgent de fiabilisation et de restructuration des réseaux de distribution publique d'électricité au sein des territoires des 5 Autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) bretonnes représentées par le PEBreizh – Territoire d'Energie Bretagne. En traversant la région Bretagne dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2023, la tempête Ciarán a engendré la **rupture d'alimentation électrique de 780 000 abonnés**. La réalimentation totale des clients n'a pu se faire pour les derniers usagers impactés (dans le Finistère) que 19 jours après. A l'échelle de la France, le coût estimé des dégâts est de l'ordre de 1,3 milliard d'euros.

Il s'agit de l'évènement climatique incontestablement le plus dévastateur depuis l'avènement des réseaux électriques en Bretagne et en particulier dans le Finistère.

Les dotations du Fonds d'aide aux Collectivités pour l'Electrification rurale (FACE) de 2024 se sont élevées à 62 millions d'euros dont 18,5 millions d'euros supplémentaires obtenus à la suite de la tempête Ciarán. Nous remercions vivement l'Etat pour son soutien sous forme de dotation exceptionnelle en 2024. Ceci n'est cependant pas suffisant pour franchir le véritable **mur d'investissement** auquel nous devons faire face dans les années à venir, afin de fiabiliser les réseaux électriques et les rendre plus résilients **face aux évènements climatiques**.

Il y a un besoin impératif d'éradiquer les réseaux dits « fils nus » en Basse Tension (BT), particulièrement accidentogènes lors de ces aléas climatiques et de sécuriser le réseau HTA, à l'appui des 2 maîtrises d'ouvrage AODE/Enedis. Les réseaux fils nus sont souvent anciens, oxydés et résistent très peu aux vents violents et encore moins aux chutes d'arbres, mettant en danger les riverains et usagers des routes sur lesquelles s'abattent les arbres : ils sont 8 fois plus générateurs d'incidents que les réseaux torsadés. En Bretagne, 12% du réseau BT est du réseau « fil nu » (moyenne nationale 5%) et ce chiffre monte à 17,2 et 20% respectivement dans le Finistère et les Côtes d'Armor. Le réseau fil nu breton a *en moyenne* 58 ans et 43% du réseau HTA aérien a plus de 40 ans.

Par ailleurs, comme les infrastructures énergétiques ont une longue durée de vie, les investissements qui seront faits aujourd'hui doivent tenir compte du climat de demain, et pouvoir faire face aux événements climatiques extrêmes et à des conditions de températures plus élevées. Ils doivent aussi s'adapter à l'électrification des usages en cours (le transfert du chauffage fioul et gaz vers les pompes à chaleur, le développement de l'électro-mobilité, les usages du numérique...) et à l'intégration de sources de productions d'électricité renouvelables décentralisées sur le réseau breton, ces deux aspects étant nécessaires à l'atteinte des objectifs nationaux en termes de réduction des gaz à effet de serre. RTE, s'appuyant sur la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), estime en 2050 une consommation d'électricité de +35% en 2050 par rapport à 2020 malgré l'effort de sobriété de 40% sur la consommation d'énergie finale.

Ainsi, il faut dès aujourd'hui adapter les réseaux pour que l'énergie électrique soit acheminée via des réseaux résilients, sécurisés et dimensionnés aux besoins d'injection comme de soutirage à l'horizon 2050. En Bretagne, la puissance installée en énergies renouvelables électriques est passée de 1 188 MW en 2012 à 2 055 MW en 2022 et devrait passer à 4 400 MW à l'horizon 2035 selon les projections de RTE dans le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR).

Aussi, pour accélérer la remise en état et la fiabilisation du réseau permettant d'améliorer la résilience des réseaux électriques bretons qui ont été particulièrement impactés par la tempête Ciarán, **il nous semble indispensable d'abonder par une dotation exceptionnelle le sous-programme intempéries du CAS-FACÉ (Compte d'Affectation Spéciale – Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification Rurale) pour les 5 prochaines années.** Les besoins d'investissement sont estimés à 150 millions d'euros sur 5 ans (2025-2029), soit 30 millions d'euros par an. Le **CAS-FACÉ finançant 80% du montant des travaux**, il faudrait prévoir à **l'échelle de la Bretagne** une dotation exceptionnelle de **120 millions d'euros (soit 24 millions d'euros par an)**, les 20 % restant étant pris en charge par les AODE.

Enedis, en tant que gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, va pour sa part mobiliser un budget supplémentaire dans le cadre d'un Programme Exceptionnel d'Investissement (PEI) post tempête. La dotation attribuée n'est pas encore connue. Les travaux d'Enedis ne seront pas totalement efficaces si les AODE n'ont pas la capacité d'intervenir sur la partie du réseau qui relève de leur responsabilité (Basse Tension et moyenne tension en secteur rural principalement).

L'efficacité de ce dispositif a été avérée : les parties du réseau qui ont bénéficié du précédent PEI porté par Enedis et les AODE en réponse aux tempêtes successives de 2013-2014 ont mieux résisté aux vents violents que les autres, preuve qu'un travail de planification des investissements, coordonnés entre Enedis et les AODE, porte ses fruits. Pour ce précédent programme, Enedis avait mobilisé 100 millions d'euros.

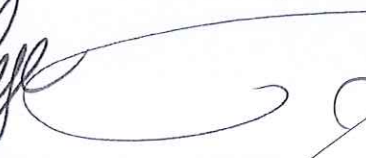
Il nous tient aussi à cœur d'insister sur le fait que le FACÉ n'est pas une subvention mais bien un fonds de péréquation tarifaire assis sur le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) au niveau national (et que cela doit rester ainsi). Cette solidarité, qui fait le fondement de l'organisation du système électrique français, permet de moderniser le réseau rural, de l'adapter aux nouveaux besoins de nos territoires, et de maintenir une **qualité de service en ruralité assez proche de ce qu'elle peut être en zone urbaine**. Les temps de coupure en Bretagne sont toujours supérieurs à la moyenne et ils ont **explosé** avec la tempête Ciarán.

Au-delà de cette sollicitation bretonne, nous souhaitons également attirer votre attention sur le fait que le montant du FACÉ n'a pas fait l'objet de revalorisation au niveau national depuis des années, réduisant chaque année les linéaires bénéficiant de l'intervention des AODE en secteur rural du fait de la hausse des coûts de travaux.

Par la présente, nous sollicitons un rendez-vous afin de vous exposer plus en détail les raisons de ce courrier. Celui-ci pourrait avoir lieu à Rennes ou à Paris, au sein de votre ministère ou dans les locaux de notre fédération, la FNCCR, à votre convenance.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

				
Dominique RAMARD	Antoine COROLLEUR	Olivier DEHAESE	Gwenn LE NAY	Tristan FOVEAU
Président du SDE22 et du PEBreizh	Président du SDEF	Président du SDE35	Président Morbihan Énergies	de Vice-Président à Brest métropole

Pièce jointe : résolution de la FNCCR du 3 octobre 2024

Copie :

Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne
Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine
Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
Monsieur le Préfet du Finistère
Monsieur le Préfet du Morbihan
Mesdames et Messieurs les sénateurs et députés de Bretagne